#### **DELIBERATION**

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 juillet 2023

Convocation du Conseil Municipal adressée par mail, à chacun des Conseillers Municipaux pour la session ordinaire qui se tiendra le 25 juillet 2023 à 19h00 à Mairie.

Le Maire, Jean-Yves BILHEU

### **REUNION DU 25 JUILLET 2023**

Le 25 juillet 2023 à 19H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M.BILHEU Jean-Yves, Maire de La Chapelle-Saint-Laurent.

<u>PRESENTS</u>: BILHEU Jean-Yves, PAULET Jean-François, GAUVRIT Marie, ROUSSEAU Jean-Pierre, CHATELLIER Jean-Paul, MAROLLEAU Pascal, MORIN Bernadette, CROISE Lucie, PICARD Céline, BODIN Dominique, GUILLAUME Virginie, GATARD Jean-Guy, RENAULT Claire, CHAUDIER Marc,

<u>Absents</u>: Virginie GIL qui a donné procuration à Marie GAUVRIT, Bernard ARNAUD, Sylvie FRADIN, Maxime BAUDU, Lydia COIFFET qui a donné procuration à Claire RENAULT,

Secrétaire de séance : Pascal MAROLLEAU est nommé secrétaire de Séance

#### \_\_\_\_

### RENOVATION RESTAURANT SCOLAIRE ET SALLE POLYVALENTE

Des travaux supplémentaires sont prévus pour le renforcement de la Charpente. L'estimatif n'a pas encore été transmis.

Il est prévu de changer des radiateurs, faire de la peinture et refaire des faux plafonds avec de nouveaux luminaires

### **PHOTOVOLTAIQUES**

# - Changement des Panneaux à la salle Omnisports

Lors du démontage des panneaux photovoltaïques à la salle omnisports, l'entreprise Pelletier s'est aperçu que 80% des panneaux étaient défectueux. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de changer les panneaux photovoltaïques pour un montant de 85.239.19 € TTC. L'assurance doit prendre en charge 80% du montant HT des panneaux. Le conseil municipal accepte le changement des panneaux.

# - Avance de Trésorerie de trésorerie du Budget Commune au Budget de la Régie Photovoltaïque

Vu l'article.R2221-70 du CGCT,

Vu les articles 16 à 18 du décret-loi du 28/12/1926 (relatif aux régies municipales) Vu la délibération du 6 mars 2013 créant la régie à simple autonomie financière, chargée de la gestion de l'activité de service public industriel et commercial de la revente de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques, sur la Salle Omnisports,

Vu que le budget SPIC chargé de l'exploitation des panneaux photovoltaïques est caractérisé par une autonomie financière.

Considérant la nécessité de faire face à des dépenses (Remplacement des panneaux photovoltaïques) sur ce budget avant d'avoir recours à l'emprunt

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le Budget Communal fera une avance de trésorerie de 30.000 € au Budget Photovoltaïque.

Considérant que cette avance de trésorerie sera remboursable, dès lors que les fonds disponibles sur le compte au trésor du budget de la régie photovoltaïque le permettront et au plus tard avant le 31 décembre 2023.

### Le conseil municipal:

- approuve l'avance de trésorerie du budget général au budget de la régie Photovoltaïque pour un montant de 30.000 €
- consent à rembourser cette avance de trésorerie, dès lors que les fonds disponibles sur le compte au trésor le permettront et au plus tard le 31 décembre 2023

### - Ecole - Devis Panneaux

Le conseil municipal valide le devis des changements de panneaux de l'Ecole publique pour un montant de 52.892,90 € TTC. L'assurance indemnisera l'achat des panneaux à hauteur de 44.077,42 € (Montant HT).

### **SUBVENTIONS**

- <u>Saint Laurent City</u>: Le conseil municipal vote une subvention de 2000 € pour la soirée After Summer du 2 septembre 2023 à l'association Saint Laurent City.
- <u>Chapel'Anim</u>: Le conseil municipal vote une subvention de 15.000 € pour l'association Chapel'Anim.

### **AVENIR GYMNIQUE CHAPELAIS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Avenir gymnique chapelais souhaite acheter du matériel. Une proposition a été faite par la fédération française de gymnastique qui participerait à hauteur de 80% du coût de matériel. Il resterait à la charge de l'Avenir gymnique chapelais une participation d'environ 3500 €.

### **CABINET MEDICAL - Achat**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter le cabinet médical pour un montant de 120.000 € (hors frais de notaire) et d'avoir recours à l'emprunt pour financer le bien.

Le conseil municipal

- Accepte d'acheter le cabinet médical
- Autorise le Maire à effectuer l'emprunt
- Autorise la maire à signer tout document concernant l'achat du cabinet médical devant Maître Santucci, notaire à La Chapelle St Laurent ;

Prochaine réunion de conseil municipal : le 30 août 2023